



AVIS PUBLIC

Règlement 555-2022

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 19 avril 2022, adoptait le règlement suivant :

- ***Règlement d'emprunt 555-2022 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la recherche en eau souterraine***

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 30 août 2022.

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 7 septembre 2022.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA